



## Pour diffusion immédiate

### **Prenez garde à l'Halloween! Les professionnels de la santé oculovisuelle du Canada rappellent que les lentilles de contact à but esthétique peuvent causer une perte de vision irréversible**

OTTAWA (18 octobre 2016) — Les professionnels de la santé oculovisuelle du Canada, qui regroupent les optométristes, les ophtalmologistes et les opticiens, rappellent aux Canadiennes et aux Canadiens de penser aux risques potentiels pour leurs yeux en cette période de l'année lorsqu'ils portent des lentilles de contact à but esthétique pour compléter leur costume d'Halloween. La Société canadienne d'ophtalmologie (SCA), l'Association canadienne des optométristes (ACO) et l'Association des opticiens du Canada (AOC) recommandent à la population canadienne d'éviter le port de lentilles de contact non correctrices à but esthétique en raison de la perte de vision grave et parfois irréversible qu'elles peuvent causer.

« Les lentilles cornéennes décoratives posent des risques d'infections bactériennes, de réactions allergiques et de dommages importants à la capacité de l'œil de fonctionner, y compris le risque de perte de vision irréversible pour les personnes qui les portent. L'ACO recommande de vous adresser d'abord à votre ophtalmologiste et d'obtenir une ordonnance avant de mettre ces instruments médicaux dans vos yeux », affirme le Dr Barry Thienes, président de l'Association canadienne des optométristes.

Les lentilles de contact à but esthétique peuvent poser un risque particulier, notamment parce que ces lentilles vendues à l'Halloween recouvrent souvent une plus grande partie de l'œil. Ces lentilles ne corrigent pas la vue, mais changent plutôt la couleur et l'apparence de l'œil pour créer un effet théâtral. Elles peuvent être particulièrement problématiques parce qu'elles sont plus difficiles à retirer que les autres lentilles. Elles n'ont pas le même degré de perméabilité à l'oxygène que les autres lentilles, et tous les risques associés à la privation d'oxygène de la cornée sont multipliés de nombreuses fois. L'inflammation et l'ulcération peuvent se développer rapidement, et pourraient entraîner des dommages permanents à l'œil et à la vue.

« À titre de médecin et chirurgien de l'œil, je dois souvent traiter les dommages causés par les lentilles de contact à but esthétique, y compris les ulcères de la cornée qui peuvent entraîner une perte de vision permanente », déclare le Dr Guillermo Rocha, MD, FRCS(C), président de la Société canadienne d'ophtalmologie. « Les lentilles de contact ne sont pas des accessoires de mode ou de maquillage — ce sont des instruments médicaux pour lesquels il faut obtenir une ordonnance auprès d'un professionnel des soins oculovisuels. Les yeux figurent parmi les parties les plus délicates et les plus importantes du corps; par conséquent, ce que vous mettez dans vos yeux doit être sécuritaire sur le plan médical. »



Todd Smith, président de l'Association des opticiens du Canada note qu' « il n'y a aucune coïncidence que tous les professionnels de la santé oculovisuelle sont en accord. Les lentilles cornéennes doivent absolument être ajustées par un professionnel autorisé; les risques de blessures sont trop importants pour les ignorer. »

Les complications qui peuvent entraîner une perte de vision sont notamment les suivantes :

- égratignures de la cornée découlant d'un mauvais ajustement;
- infection oculaire grave causée par l'utilisation et la manipulation indues;
- l'une ou l'autre des complications précédentes découlant de l'utilisation de matériaux de qualité inférieure pour fabriquer les lentilles.

L'ACO, la SCA et l'AOC félicitent la ministre fédérale de la Santé et Santé Canada d'avoir décidé de promouvoir des règlements qui imposeront aux lentilles cornéennes non correctrices ou « à but esthétique » les mêmes normes de sécurité relatives aux instruments médicaux qu'aux lentilles cornéennes d'ordonnance conformément au projet de loi d'initiative parlementaire C-58, *Loi modifiant la Loi sur les aliments et drogues (lentilles cornéennes qui ne corrigent pas la vue)*. Ces trois organismes ont appuyé des modifications de la loi relative aux lentilles de contact à but esthétique depuis de nombreuses années. En juillet 2016, Santé Canada a annoncé que les lentilles de contact à but esthétique seront réglementées comme les instruments médicaux de classe II, à l'instar des lentilles cornéennes qui corrigent la vue. Cela signifie que les fabricants de lentilles de contact non correctrices devront demander un permis de vente de matériels médicaux pour vendre ces produits au Canada. Les importateurs et les distributeurs de ces produits devront eux aussi en obtenir un.

L'entrée en vigueur de ces règlements a été reportée en juillet 2017 afin de satisfaire aux obligations du Canada sur les obstacles techniques au commerce, et pour permettre aux fabricants de lentilles cornéennes qui ne corrigent pas la vue de se conformer aux nouvelles exigences.

À cause du risque de préjudice que représentent les lentilles cornéennes non correctrices, les professionnels de la santé oculovisuelle du Canada maintiennent que pour les utiliser, il faut une ordonnance d'un professionnel autorisé. Une ordonnance ainsi que des directives adéquates concernant l'utilisation et l'entretien des lentilles de contact à but esthétique contribueront à réduire au minimum les risques pour la santé publique associés à ces instruments médicaux.



–30–

Pour en savoir davantage : [www.cos-sco.ca](http://www.cos-sco.ca) [www.opto.ca](http://www.opto.ca) [www.opticians.ca](http://www.opticians.ca)

### **Au sujet de l'Association canadienne des optométristes**

L'Association canadienne des optométristes (ACO) est la porte-parole nationale de la profession optométrique et a pour mandat de promouvoir la norme la plus élevée en matière de soins oculovisuels primaires par des efforts de promotion de la vision optimale et de la santé oculovisuelle, de concert avec tous les Canadiens.

### **Au sujet de la Société canadienne d'ophtalmologie**

La Société canadienne d'ophtalmologie est l'autorité publique nationale des soins oculovisuels au Canada, représentant les médecins et chirurgiens de l'œil de l'ensemble des provinces et des territoires et préconisant des politiques et normes améliorées sur les soins de la vue au Canada et dans le monde.

### **Au sujet de l'Association des opticiens du Canada**

L'Association des opticiens du Canada est l'association professionnelle qui représente les opticiens autorisés au Canada. Notre mission consiste à promouvoir les opticiens autorisés et la profession, établir et maintenir une norme professionnelle de connaissance et de compétence dans notre domaine d'activité et éduquer et informer les consommateurs de soins de la vue au sujet de questions qui ont trait à la santé oculovisuelle.

### **Demandes d'entrevue ou d'information :**

Rosalind O'Connell  
Gestionnaire, Communications et Affaires publiques  
Société canadienne d'ophtalmologie  
613-650-7489  
[communications@cos-sco.ca](mailto:communications@cos-sco.ca)

Laurèl Craib  
Gestionnaire, Relations avec les gouvernements et les intervenants  
Association canadienne des optométristes  
613-235-7924, poste 214  
[lcraib@opto.ca](mailto:lcraib@opto.ca)



Robert Dalton  
Directeur général  
Association des opticiens du Canada  
1-800-847-3155, poste 217  
[rdalton@opticians.ca](mailto:rdalton@opticians.ca)